

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776 rue Principale, le 13 février 2023, à 19h00, présidé par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir

Mme Marie-Soleil Poulin

M. Jean-Claude Daoust, absent

M. Michel Fontaine

Conseiller NO 5 (vacant)

M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

**2023-02-13-01 OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

**2023-02-13-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

**2023-02-13-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 10, 16 et 30 janvier 2023
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
10. Résolution
  - Adoption du deuxième projet de Règlement 324 sur la Démolition d'immeubles
  - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 329 Publication des avis publics municipaux
  - Appel d'offres pour la réfection d'une section du 9e rang
  - Contrat Entretien paysager 2023-2025
  - Contrat Entretien ménage 2023-2025
  - Contrat Entretien pelouse et haies 2023-2025
  - Contrat Abat Poussières 2023
  - Contrat de Fauchage 2023
  - Contrat de Débroussaillage 2023
  - Contrat de balayage de rues 2023
  - Demande de financement pour la réfection du Parc Armand-Viau/Terrain de balle
  - Demandes locales de surveillance Sureté du Québec
  - Dons 2023
  - Congrès ADMQ 2023
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Lacs et cours d'eau
18. Divers
19. Période de questions
20. Autres sujets
21. Levée de l'assemblée

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

Adoptée.

**2023-02-13-04 PERIODE DE QUESTIONS**

Pas de question.

**2023-02-13-05 SUIVI DES DEMANDES**

Concernant la fibre optique et les problèmes de Xittel, les citoyens ont été répondu directement au bureau municipal.

**2023-02-13-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION REGULIERE DU 16 JANVIER ET DES SESSIONS SPECIALES DU 10 ET 30 JANVIER 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario-St-Pierre et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 16 janvier et les minutes des sessions spéciales du 10 et 30 janvier 2023 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

**2023-02-13-07 DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (26 892.94 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en janvier 2023 et les états financiers mensuels de janvier 2023. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

**2023-02-13-08 RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport qu'il y aura une augmentation des coûts pour le camp Kionata vu l'augmentation du salaire minimum et les écocentres permanents seront situés à Coaticook et Waterville.

**2023-02-13-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale dépose le rapport de correspondance, les états financiers mensuels de janvier 2023, le rapport du mois de décembre 2022 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que le rapport de gestion contractuelle 2022.

**2023-02-13-10 ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DU REG. 324 SUR LA DEMOLITION D'IMMEUBLES**

**ATTENDU QUE** l'ensemble des municipalités au Québec doivent se doter, avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, d'un règlement de démolition conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que cette nouvelle disposition doit obligatoirement viser les immeubles patrimoniaux, c'est-à-dire les immeubles cités, situés dans un site patrimonial cité ou inscrits dans un inventaire du patrimoine adopté par la municipalité régionale de comté (MRC) ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 7 novembre 2022 et qu'un projet a été déposé à la même séance ;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a eu lieu le 7 février 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adoptée.

**2023-02-13-11 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REG. 329 PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est la publication des avis publics municipaux.

Le projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**2023-02-13-12 LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LA REHABILITATION D'UNE SECTION DU 9<sup>E</sup> RANG**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat à la directrice générale de procéder à un appel d'offres public pour la réhabilitation de la chaussée d'une section de 860 mètres du 9<sup>e</sup> Rang selon le devis préparé par la firme EXP en date du 7 février 2023.

Adoptée.

**2023-02-13-13 CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2023-2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait paraître une demande de soumission en janvier 2023 et qu'elle a reçu une soumission pour l'entretien paysager 2023-2025 d'Aménagement EDJ ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat à Aménagement EDJ pour l'entretien paysager 2023-2025 au montant de 11 280.00 \$ et mandat est donné à la directrice générale greffière-trésorière de signer l'entente à cet effet.

Adoptée.

**2023-02-13-14 CONTRAT D'ENTRETIEN MENAGER 2023-2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait paraître une demande de soumission en janvier 2023 et qu'elle a reçu une soumission pour l'entretien ménager 2023-2025 de Entretien Christian Plante ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat d'entretien ménager 2023-2025 à Entretien Christian Plante au montant de 29 838.00 \$ plus les taxes applicables et le mandat est donné à la directrice générale et greffière-trésorière de signer l'entente à cet effet.

Adoptée.

**2023-02-13-15 CONTRAT D'ENTRETIEN PELOUSE ET HAIES 2023-2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait paraître une demande de soumission en janvier 2023 et qu'elle a reçu une soumission pour l'entretien paysager 2023-2025 de Travaux extérieurs Tommy Péloquin ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat à Travaux extérieurs Tommy Péloquin pour l'entretien pelouse et haies 2023-2025 au montant de 37 748.00 \$ plus taxes et le mandat est donné à la directrice générale et greffière-trésorière de signer l'entente à cet effet.

Adoptée.

**2023-02-13-16 CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRES 2023**

**ATTENDU QU'**une invitation à soumissionner pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière liquide sur les chemins de la Municipalité, soit 168 680 litres de Calcium 35% avec certification BNQ 2410-300 pour une distance d'environ 50 kilomètres a été transmis aux soumissionnaires désignés selon le devis, préparé par Johanne Le Buis, greffière-trésorière, en date du 23 janvier 2023 ;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont au nombre de quatre, qu'elles sont toutes conformes et que ce faisant la Municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2023 à Enviro Solutions Canada Inc., étant le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 64 756.25 \$ plus taxes.

Adoptée.

**2023-02-13-17 CONTRAT DE FAUCHAGE 2023**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu des soumissions pour le fauchage des abords de route pour l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Travaux légers Inc. au coût de 4 442.00 \$ plus taxes et transport en sus conformément à la soumission du 12 janvier 2023.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**2023-02-13-18    CONTRAT DE DEBROUSSAILLAGE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu des soumissions pour le débroussaillage des abords de route pour l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Transports Sherbrooke Unifié Inc. au tarif horaire de 165.00 \$ pour la coupe et de 150.00 \$ pour le nettoyage plus taxes conformément à la soumission du 16 janvier 2023.

Adoptée.

**2023-02-13-19    CONTRAT DE BALAYAGE DE RUES 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu des soumissions pour le balayage de route pour l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** le Comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Entreprises Eric Groleau Inc. au tarif horaire de 125.00 \$ pour le balai 7 pieds et de 120.00 \$ pour le balai 5 pieds plus taxes conformément à la soumission du 3 février 2023.

Adoptée.

**2023-02-13-20    DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DU PARC-ARMAND VIAU / TERRAIN DE BALLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit refaire le terrain de balle du Parc Armand-Viau et qu'un projet à cet effet a été préparé et que la réalisation est prévue en 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a la possibilité de faire financer une partie de ce projet par le fonds des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de déposer une demande de financement à la MRC de Coaticook et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre telle demande.

Adoptée.

**2023-02-13-21    DEMANDES LOCALES DE SURVEILLANCE 2023-SURETE DU QUEBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de soumettre à la Sureté du Québec les demandes suivantes pour une surveillance accrue et prioritaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'année 2023 :

- Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation, chemin de la Grande Ligne et autres) ;
- Surveillance accrue des terrains de jeux et de la patinoire afin de contrer les méfaits, surtout en dehors des heures scolaires ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

- Contrôler la vitesse et le respect de la signalisation (arrêt) avec une attention particulière pour le rang 9, à l'entrée du village sur la route 251, aux zones de 30 km sur les chemins Saint-Jacques (village), Saint-Denis (Lac Lippé), Père-Roy (Lac Wallace) et Ancienne Route 50 (Parc Armand-Viau) ;
- Surveillance accrue aux transports de camions lourds (Rang 9, Ancienne route 50 et route 251) ;
- Surveillance de la plage et nautique surtout durant les vacances de la construction ainsi que la Fête du 4 juillet (États-Unis) ;
- Surveillance des motoneiges ;
- Surveillance du Mont Hereford (particulièrement au sommet) ;
- Surveillance de l'intersection du Rang 9 et de la route 251 ;
- Information et sensibilisation des jeunes et des parents sur les drogues, méfaits et conséquences ;
- Surveillance au Marais Duquette.

Adoptée.

**2023-02-13-22 DONS 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

**D'ACCEPTER** la liste des dons 2023 présentée. Tous les montants indiqués dans la partie « Organismes » et « Aide financière annuelle » seront remis en février 2023.

Adoptée.

**2023-02-13-23 CONGRES ADMQ 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Johanne Le Buis, directrice générale, au congrès 2023 de l'ADMQ.

Adoptée.

**2023-02-13-24 REGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine fait rapport que la prochaine assemblée aura lieu le 20 février 2023.

**2023-02-13-25 REGIE RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU**

Aucune nouvelle.

**2023-02-13-26 FORET HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la prochaine réunion est le mardi 14 février 2023.

**2023-02-13-27 LOISIRS ET ACTI-SPORTS**

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que les Plaisirs d'hiver se tiendront le 18 février 2023.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**2023-02-13-28**    **FAMILLE**

Pas de nouvelle.

**2023-02-13-29**    **CULTURE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique que la rencontre de janvier a été annulée.

**2023-02-13-30**    **LACS ET COURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre communiquera dans les prochains jours avec le regroupement du lac Wallace.

**2023-02-13-31**    **PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2023-02-13-32**    **AUTRES SUJETS**

La prochaine séance régulière aura lieu le 13 mars 2023.

**2023-02-13-33**    **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19h25.

---

Greffière-trésorière

---

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.